

La responsabilité sociétale est partie intégrante de la stratégie de Puissance 5.

A ce titre, une attention particulière est portée aux achats réalisés par le Groupe et aux relations qu'il entend entretenir avec ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants.

Préambule

La présente Charte vise à préciser les modalités de sélection et d'exercice des relations commerciales du groupe Puissance 5 avec ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants, en accord avec l'*Engagement éthique*. La Direction s'assure que les collaborateurs concernés ont reçu, compris et appliquent les principes de ladite Charte.

Le Groupe applique, dans le respect des Droits de l'Homme, des réglementations applicables concernant le droit du travail et le droit commercial, des critères objectifs de choix de ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants, reposant sur leur performance et le respect des valeurs du Groupe.

I. Valeurs de l'entreprise

Les valeurs fondamentales de Puissance 5 s'imposent naturellement aux relations liant le Groupe à ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants.

➤ Le sens de l'Humain :

Les salariés de Puissance 5 sont au cœur de la démarche. Par effet miroir, le Groupe attend de ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants une exemplarité en matière de gestion sociale et de conditions de travail, vérifiée si besoin par audit.

➤ Le Respect :

Le respect mutuel est une condition essentielle de conditions commerciales équilibrées, sereines et pérennes. Puissance 5 s'engage à respecter et à faire respecter les conditions contractuelles ; à faire preuve de discrétion, confidentialité, intégrité et transparence avec ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants. La réciprocité sur tous ces aspects est exigée.

➤ L'Ecoute :

Puissance 5 attend de ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants qu'ils se montrent à l'écoute de ses besoins, et soient capables d'accompagner son développement, aussi bien qualitatif que quantitatif.

➤ Le Professionnalisme au service des clients internes et externes :

Les fournisseurs, prestataires et sous-traitants de Puissance 5 doivent le supporter dans sa propre démarche. Le Groupe doit pouvoir compter sur leur pleine participation.

II. Engagements de l'entreprise

1. Assurer la sécurité de ses collaborateurs ; protéger leur santé
Conformément à sa *Politique sociale et sociétale*
2. Réduire son empreinte écologique
Conformément à sa *Politique environnementale*
3. Assurer une qualité de prestation constante et la satisfaction de ses clients
Conformément à sa *Politique qualité (certifiée ISO 9001:2015)*

Pour ce faire, le Groupe est attentif dans le choix de ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants aux performances des produits et services proposés au regard de :

- La sécurité et la santé de ses salariés
- La valorisation de son personnel
- La montée en qualité de ses prestations
- La diminution de ses émissions de gaz à effet de serre, l'optimisation de sa consommation électrique, la préservation des ressources en eau

III. Règlement Général sur la Protection des Données

Puissance 5 s'engage résolument dans une politique de confidentialité ayant pour but la protection des données à caractère personnel, traitées dans le cadre de ses activités.

Puissance 5 a défini sa *Politique Générale de Protection des Données*, afin que chacune de ses parties prenantes, puisse, à tout moment, prendre connaissance des engagements pris et des pratiques en vigueur au sein du Groupe quant au traitement des données à caractère personnel qui lui sont confiées. Le Groupe s'est organisé pour protéger les données à caractère personnel de : la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé. Dans ce cadre, Puissance 5 a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO) en la personne de :

Jessica RIBEIRO, Responsable Q.S.S.E Groupe

- E-mail : rgpd@puissance5.fr
- Téléphone : 01 76 62 26 50
- Courrier : Puissance 5 – 7 rue du Bois – 92600 Asnières-sur-Seine

En cas de non-respect de la présente charte, tout fournisseur, prestataire ou sous-traitant impliqué pourra être amené à préparer, documenter et mettre en œuvre un plan de mesures correctives, afin de se mettre en conformité. Puissance 5 se réserve le droit de se désengager de fournisseurs, prestataires et sous-traitants ne respectant pas cette charte.

Patrice RAMNOUT, Président

Novembre 2022

